

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
30 OCTOBRE 2012

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 24 octobre 2012, s'est réuni en séance publique le 30 octobre 2012 à 20h30, sous la présidence de Roger FENOUIL, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : Mmes, CHAUVIN, RAUNER, HERVO.

MM. FENOUIL, TARTANSON, ESCOFFIER, MORENO, CASTOR, GLEIZAL.

Conseillers absents : Mme KERGOAT, M. GASSIN, BLANC (pouvoir à M. FENOUIL), Mme GELIN,
Mme REYNAUD (pouvoir à Mme HERVO)

Secrétaire de séance : Mme HERVO

Ouverture de la séance à 20h30

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 25 septembre 2012 : pas d'observation.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a reçu un recours de Monsieur le Préfet contre un permis de construire accordé. Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à ester en justice. Il demande au Conseil s'il souhaite ajouter ce point à l'ordre du jour. Avis favorable du Conseil.

Voici les sujets qui seront soumis au vote lors de cette assemblée :

SCOT DU PAYS D'APT

Le syndicat mixte est composé de groupements de communes et de communes qui ont décidé d'y adhérer et qui ont approuvé les présents statuts, à savoir :

- La communauté de Communes du Pays d'Apt,
- La communauté de Communes du Pont Julien.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n°2011363-005 du 29/12/2011 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Vaucluse au sein duquel les communes des Beaumettes et Gordes sont intégrées à l'ensemble de l'Isle-sur-la-Sorgue-Coustellet-Cavaillon.

Les études concernant l'élaboration du SCOT, au stade du diagnostic, montre une incohérence de périmètre entre cette future entité et celle du syndicat mixte du SCOT du Pays d'Apt. Dans un souci d'harmonisation et d'uniformisation, la commune de Gordes demande de se retirer du syndicat mixte du SCOT.

La commune doit se prononcer sur ce retrait.

Vote : unanimité

CONTENTIEUX URBANISME : CONSTITUTION PARTIE CIVILE

Dans la continuité du procès-verbal établie par les services de la DDT, la commune peut se constituer partie civile dans les dossiers de la SCI VEZELAY et de Mme LAURY, représentante de la SCI (construction illégale).

Vote : unanimité

TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DE POSTES

Un agent des services techniques et un agent administratif sont sur des postes non titulaires depuis plusieurs années. Il est possible, compte tenu du fait que les postes sont parfaitement justifiés sur la durée et de la qualité du travail fourni par ces agents, de les titulariser après une période d'un an de stage.

Il convient donc de supprimer les deux postes de non titulaires.

Vote : unanimité

TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES

Il convient de créer deux postes de titulaires après la suppression des 2 postes de non titulaires.

1 Poste d'adjoint technique,
1 poste d'adjoint administratif.

Vote : unanimité

PERSONNELS : REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur TARTANSON, premier adjoint, délégué aux finances et au personnel rappelle au Conseil le principe retenu pour le régime indemnitaire des agents de la mairie et l'enveloppe budgétaire allouée. Cette année, le Conseil décide de fixer des critères de modulation du régime indemnitaire.

Vote : unanimité

SEDEL : AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION

Un bilan a été communiqué aux communes par le SEDEL. La participation en année 4 est de 1.50 €/habitant. Les économies identifiées correspondent à 3,6 €/hab. Ces chiffres ne sont pas définitifs puisqu'il reste une année d'actions à mener ainsi que les actions liées aux projets de rénovation de l'éclairage public avec l'ADEME.

La convention actuelle arrive à échéance le 30 juin 2013. Le SEDEL propose d'ors et déjà de se prononcer sur un avenant à la convention d'adhésion pour une durée de 3 ans pour une cotisation annuelle de 1.8 €/hab. par an.

Vote : unanimité

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION : FUSION DES NEUF SYNDICATS ACTUELS

Par courrier du 7 août 2012, Monsieur le Préfet de Vaucluse a transmis un projet d'arrêté de périmètre d'un nouveau syndicat issu de la fusion des neuf syndicats d'électrification rurale du département.

Monsieur le Maire propose de voter favorablement mais uniquement sur le périmètre d'un syndicat départemental. En effet, la phase préparatoire nécessaire a pour objectif de :

- Préparer les statuts de la nouvelle collectivité définissant notamment les compétences et la représentation de chacun des territoires,
- Etablir un organigramme du service à mettre en place,

- Consulter les personnes travaillant pour les syndicats et envisager leur devenir professionnel,
- Etudier les dettes et convenir d'un système d'affectation ou non par territoire,
- Définir les modalités de perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité notamment pour les communes rurales de plus de 2 000 habitants.

Vote : unanimité

SIRCC : ADHESION DE LA COMMUNE DE SIMIANE-LA-ROTONDE

Par délibération en date du 21 mai 2012, le Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon a sollicité l'adhésion de 4 communes des Alpes de Haute Provence situées dans le périmètre du SAGE. La commune de Simiane-La-Rotonde a délibéré en ce sens et accepte d'adhérer au SIRCC.

La commune doit se prononcer sur cette adhésion.

Vote : unanimité

RECOURS PREFET DE VAUCLUSE / PC

Monsieur le Maire expose au Conseil que Monsieur le Préfet de Vaucluse a assigné la commune en justice. Monsieur le Préfet conteste l'arrêté du 20 avril 2012 autorisant un permis de construire et demande son annulation.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à ester en justice pour représenter la commune au Tribunal Administratif de Nîmes.

Vote : unanimité

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,
Roger FENOUIL



La secrétaire de séance
Marie-Laure HERVO

